

COMPOSTONS NOS DÉCHETS ORGANIQUES POUR DES SOLS VIVANTS ET MOINS DE POUBELLES

En 2025, environ 50% des Français-es disposent d'une solution mise en place par leur collectivité pour trier leurs biodéchets, autrement dit les déchets alimentaires et déchets verts. Chaque année, à peine 10% des quelques 10 millions de tonnes de déchets alimentaires générés tout au long de la chaîne (de la production agricole à la consommation) sont effectivement triés et valorisés. La très grande majorité part encore à l'incinération ou en enfouissement, un niveau largement insuffisant au regard des enjeux environnementaux.

Le compostage local, une solution pour réduire les déchets et nourrir les sols !

Développer le compostage des biodéchets, à domicile ou à l'échelle collective, permet de transformer des déchets en ressources. En soutenant ces dispositifs, les communes permettent de faire des restes alimentaires et des déchets verts un compost naturel utile pour les jardins, les espaces verts publics et l'agriculture locale. Différentes solutions de compostage peuvent être proposées pour être adaptées à chaque territoire : composteurs individuels, composteurs partagés au pied des immeubles, sites de compostage de quartier, compostage autonome en établissement (écoles, commerces alimentaires...), etc.

En déployant ces solutions, simples et accessibles, les collectivités permettent à chacun·e de participer concrètement à la réduction des déchets et à la protection du climat. Elles encouragent ainsi l'essor de pratiques écologiques locales, créatrices de lien social, d'emplois de proximité et de résilience pour le territoire.

L'exemple inspirant de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole a déployé plusieurs solutions de tri des biodéchets dans ses 28 communes, adaptées aux différents types d'habitats :

- compostage individuel pour les foyers disposant d'un jardin,
- plusieurs centaines de sites de compostage partagé pour les zones en habitat collectif ou habitat individuel sans jardin (sites installés sur des espaces verts en pied d'immeuble ou dans le quartier),
- collecte de déchets alimentaires en point d'apport volontaire en milieu urbain très dense.

La Métropole accompagne cette démarche par des formations "Guide Composteur" pour des agent·es et citoyen·nes ou encore des services comme le broyage à domicile des déchets verts.

Pourquoi généraliser le compostage des biodéchets ?

Pour la collectivité, c'est une opportunité économique et écologique en faveur d'une meilleure qualité de vie des habitant·es.

- **Environnement** : Réduction du volume de déchets incinérés ou enfouis, réduction de l'empreinte carbone de la logistique de collecte des déchets, revitalisation des sols en faveur de la biodiversité.
- **Santé et cadre de vie** : Des poubelles moins pleines et moins odorantes, des sols plus vivants pour les jardins et espaces verts des communes.
- **Économie locale** : limitation des coûts de collecte et de traitement des déchets pour les collectivités, création d'emplois locaux non délocalisables (maîtres composteur·es, animateurs et animatrices, ...).
- **Agriculture et nature** : Le compost est un amendement naturel : il contribue à améliorer la fertilité des sols, réduire nos dépendances aux engrais de synthèse et soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement.
- **Cohésion sociale et support d'engagement** : Pour les habitant·es, c'est un véritable moteur d'engagement citoyen. Des dynamiques de lien social et de mieux-vivre ensemble, peuvent découler de ce geste de tri, à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble. Cela peut aussi favoriser un rapport sensible à la nature, à tous les âges.

En France, le compostage c'est déjà : plus de 20 000 sites de compostage partagés, plus d'1 million de composteurs individuels distribués depuis 2017, un fort engagement des ménages (la moitié des habitant·es se sont équipés sans aide des collectivités), et un développement du compostage autonome en établissement (CAE) par de nombreux restaurants, établissements accueillant du public, etc.

La proposition en pratique

Les communes et intercommunalités peuvent agir concrètement pour développer le compostage : fournir des composteurs individuels ou collectifs (en pied d'immeuble ou en quartier), former et accompagner les habitant·es, valoriser le compost produit dans les jardins privés ou partagés, ainsi que chez les maraîcher·es, agriculteurs et agricultrices locaux. Elles peuvent inscrire les objectifs et les moyens de prévention et de gestion de proximité des biodéchets dans leurs documents structurants, tel que le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Et elles peuvent créer des synergies avec l'agriculture locale en s'appuyant sur les démarches de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), qui peuvent intégrer les enjeux biodéchets.

Ressources pour aller plus loin :

- ADEME : [Installer un site de compostage autonome en établissement](#) ; [L'appui aux démarches de compostage partagé : Pratiques pour accompagner le changement de comportement](#).
- [Ressources et outils pédagogiques du Réseau Compost Citoyen](#) dont le [Manifeste Municipales 2026](#)

Cette proposition a été rédigée avec la contribution de l'association [Réseau Compost Citoyen](#).

